



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE D'AJOURNEMENT

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la Mairie, 2870, boulevard du Curé-Labelle, Prévost, le 13 novembre 2003 à 20 h.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Charbonneau, maire
Monsieur Florian Charlebois, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Joubert, conseiller
Monsieur Germain Richer, conseiller
Monsieur Sylvain Paradis, conseiller
Monsieur Charles Parisot, conseiller
Madame Nathalie Deshaies, conseillère

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Claude Charbonneau, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

12871-11-03

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Point A1

Il est proposé par monsieur Sylvain Paradis
appuyé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté, le point L2 étant reporté à la séance de d'ajournement du 17 novembre 2003 pour précision des textes de l'entente. Les points suivants sont ajoutés :

K1 Sel de déglacage – Information
L3 Régie intermunicipale de police - Consultation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Pierre Joubert prend son siège à 20 h 10.

SEL DE DÉGLAÇAGE – INFORMATION

Point K1

Monsieur Réal Martin, directeur général et greffier, présente le projet de tester un nouveau type de sel de déglacage plus performant sur le chemin du Lac-Écho en procédant à l'achat de 68 t.m.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE – CONSULTATION

Point L3

Monsieur Florian Charlebois retire son point.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- ✓ M. Guy Roy : question relative à la réaction du ministre si les trois municipalités de la Régie acceptent l'entente et que la Ville envoie le document corrigé.
- ✓ M. Lemieux : commentaire à l'effet que l'eau passe par-dessus le chemin David à l'intersection du chemin du Lac-Écho.
- ✓ Mme Thérèse Giroux : commentaire à l'effet que l'entrepreneur en déneigement arrache les accotements des rues.

11872-11-03

LEVÉE DE LA SÉANCE

Point M1

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Joubert
appuyé par monsieur Germain Richer

IL EST RÉSOLU QUE la présente assemblée soit et est levée à 21 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros
12871-11-03 à 12872-11-03 contenues dans ce procès-verbal.

Claude Charbonneau
Maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 12871-11-03 à 12872-11-03 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 13 novembre 2003.

Réal Martin
Directeur général et greffier